



SERVICE  
DE L'ENFANCE

Administration  
cp 107  
3960 Sierre

027 563 66 00

sierre.enfance@cms-smz.ch

# Avenant au règlement commun des UAPE UAPE de Grône

Edition dès 08.2025

## 1. Coordonnées de la structure et responsable

Adresse Rue Centrale 134, 3979 Grône  
Téléphone 079 887 48 19  
Responsable Elisabeth Borgazzi

## 3. Conditions tarifaires

### 3.1 Tarification des prestations de garde

Domicile	1 <sup>ère</sup> heure	2 <sup>ème</sup> heure	3 <sup>ème</sup> heure
Sur la commune	Fr. 8.00	Fr. 12.95	Fr. 17.90
Sur la commune, au bénéfice d'une réduction des primes d'assurance-maladie*	Fr. 8.00	Fr. 12.40	Fr. 16.80
Hors commune	Fr. 8.50	Fr. 17.00	Fr. 25.50

Majoration, par heure, dès la première heure de garde :

Domicile	Prix
Sur la commune	Fr. 4.95
Sur la commune, au bénéfice d'une réduction des primes d'assurance-maladie*	Fr. 4.40
Hors commune	Fr. 8.50

Présences possibles en cas de demi-jour ou journée sans école ainsi que durant les vacances scolaires :

Domicile	Tarif 100%	Tarif 75%	Tarif 50%
Sur la commune	Fr. 45.00	Fr. 36.00	Fr. 29.25
Sur la commune, au bénéfice d'une réduction des primes d'assurance-maladie*	Fr. 38.00	Fr. 32.00	Fr. 26.00
Hors commune	Fr. 60.00	Fr. 51.00	Fr. 39.00

\*Il est de votre responsabilité de nous transmettre le document attestant de cette réduction des primes pour chaque année pour le 1<sup>er</sup> jour ouvrable du mois de décembre ou avant le 1<sup>er</sup> jour d'accueil de votre enfant.

### 3.2 Tarification des repas

Repas de midi	Fr. 11.00
Petit-déjeuner (facultatif)	Fr. 2.00
Goûter	Fr. 2.00

### 3.3 Prise de connaissance des tarifs

Par la signature du contrat de placement, le parent atteste avoir pris connaissance du règlement commun des UAPE, ainsi que de son avenant. Il déclare les accepter.

Le présent avenant complète le règlement commun des UAPE du Service de l'Enfance.

Grône, août 2025